

## ETABLISSEMENTS COMPETENTS POUR L'ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Catégorie	CONCOURS ou EXAMENS PROFESSIONNELS	ETABLISSEMENTS ORGANISATEURS				MODALITES
		CNFPT National	CNFPT Délégation régionale	CENTRE de GESTION	C.D.G. ou collectivités non affiliées	
<b>F I L I E R E   A D M I N I S T R A T I V E</b>						
A	ADMINISTRATEUR	X				Concours interne & externe sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours
	ATTACHE PRINCIPAL		X			<b>Examen professionnel</b> (pour les attachés comptant 3 ans de services effectifs en catégorie A et au moins 1 an d'ancienneté dans le 5 <sup>ème</sup> échelon).
	ATTACHE (spécialités : administration générale, gestion du secteur sanitaire et social, analyste, animation, urbanisme et développement des territoires).		X			Concours interne & externe sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours
	ATTACHE		X			<b>Examens professionnels</b> (réservés aux secrétaires de mairie titulaires du grade)
B	REDACTEUR CHEF			X		<b>Examen professionnel</b> (pour les rédacteurs et rédacteur principaux).
	REDACTEUR (administration générale, secteur sanitaire et social)			X		Concours interne & externe sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours.
	RÉDACTEUR			X		<b>2 examens professionnels</b> : - pour les fonctionnaires titulaires de catégorie C comptant 10 ans d'ancienneté ; - pour les adjoints administratifs comptant 8 ans de services effectifs dont 4 ans dans les fonctions de secrétaire de mairie.
C	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE				X	Concours interne & externe sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours
	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE				X	<b>Examen professionnel</b> réservé aux adjoints administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant 3 ans de services effectifs dans ce grade. Et, jusqu'au 31/12/2009, adjoints administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3 <sup>ème</sup> échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans le grade..

Catégorie	CONCOURS ou EXAMENS PROFESSIONNELS	ETABLISSEMENTS ORGANISATEURS				MODALITES
		CNFPT National	CNFPT Délégation régionale	CENTRE de GESTION	C.D.G. ou collectivités non affiliées	
<b>F I L I E R E T E C H N I Q U E</b>						
A	INGENIEUR EN CHEF CLASSE NORMALE	X				<b>Examen professionnel sur titres</b> (pour les ingénieurs et les ingénieurs principaux justifiant de 12 ans dans le cadre d'emplois).
	INGENIEUR EN CHEF CLASSE NORMALE	X				Concours interne sur épreuves ou externe sur titres avec épreuves.
	INGENIEUR		X			<b>Examen professionnel</b> (promotion interne des techniciens supérieurs et contrôleurs de travaux).
	INGENIEUR (ingénierie et gestion technique et architecture - infrastructure et réseaux - prévention et gestion des risques – urbanisme, aménagement et paysage – informatique et systèmes d'informations).		X			Concours interne sur épreuves ou externe sur titres avec épreuves.
B	TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF			X		<b>Examen professionnel</b> (pour les techniciens supérieurs ayant atteint le 7 <sup>ème</sup> échelon depuis 6 mois et comptant 6 ans d'ancienneté dans leur grade et les techniciens supérieurs principaux).
	TECHNICIEN SUPERIEUR			X		<b>Examens professionnels</b> (promotion interne du cadre d'emplois des contrôleurs de travaux comptant 5 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois, du cadre d'emplois des agents de maîtrise et d'adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> et de 1 <sup>ère</sup> classe âgés de 40 ans au moins et comptant 10 ans de services effectifs dans ces cadres d'emplois, agents de maîtrise et agents techniques principaux et en chef).
	TECHNICIEN SUPERIEUR (ingénierie, gestion technique – bâtiment, génie civil - prévention et gestion des risques, hygiène – aménagement urbain – paysage et gestion des espaces naturels - informatique et systèmes d'informations – technique de la communication et des activités artistiques)			X		Concours interne sur épreuves et externe sur titres avec épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours.
	CONTROLEUR DE TRAVAUX PRINCIPAL		X			<b>Examen professionnel</b> (pour les contrôleurs de travaux comptant 6 ans dans le cadre d'emplois).
	CONTROLEUR DE TRAVAUX		X			<b>Examen professionnel</b> (promotion interne des adjoints techniques et agents techniques des établissements d'enseignement).
	CONTROLEUR DE TRAVAUX		X			2 Concours internes & et 1 concours externe sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours

Catégorie	CONCOURS ou EXAMENS PROFESSIONNELS	ETABLISSEMENTS ORGANISATEURS				MODALITES
		CNFPT National	CNFPT Délégation régionale	CENTRE de GESTION	C.D.G. ou collectivités non affiliées	
C	AGENT DE MAITRISE				X	<b>Examen professionnel</b> (promotion interne des membres du cadre d'emplois des adjoints techniques comptant 8 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois et ayant atteint au moins le 5 <sup>ème</sup> échelon de la 2 <sup>ème</sup> classe)
	AGENT DE MAITRISE (bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux – environnement, hygiène – espaces naturels, espaces verts – mécanique, électronique, électromécanique, électrotechnique – restauration – technique de la communication et des activités artistiques).				X	Concours interne et externe sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours.
	ADJOINT TECHNIQUE DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE (bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers – espaces naturels, espaces verts – mécanique, électromécanique – restauration – environnement, hygiène – communication, spectacle – logistique et sécurité – artisanat d'art – conduite de véhicules)				X	Concours sur titres avec épreuves, interne sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours.
	ADJOINT TECHNIQUE DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE (bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers – espaces naturels, espaces verts – mécanique, électromécanique – restauration – environnement, hygiène – communication, spectacle – logistique et sécurité – artisanat d'art – conduite de véhicules)				X	<b>Examen professionnel</b> réservé aux adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans le grade.  Et, jusqu'au 31/12/2009 aux adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3 <sup>ème</sup> échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans leur grade.
C	AGENT DE MAITRISE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (agencement et revêtements – restauration – équipements bureautiques et audiovisuels – espaces verts et installations sportives – installations électriques, sanitaires et thermiques – conduite et mécanique automobiles – lingerie – magasinage (atelier))				X	Concours interne sur épreuves, concours externe sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours.
	AGENT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (agencement intérieur – restauration - équipements bureautiques et audiovisuels – espaces verts et installations sportives – installations électriques – installations sanitaires et thermiques – lingerie – magasinage des ateliers – revêtements et finitions - conduite et mécanique automobiles – accueil )				X	Concours interne sur épreuves, concours externe sur titres avec épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours.

Catégorie	CONCOURS ou EXAMENS PROFESSIONNELS	ETABLISSEMENTS ORGANISATEURS				MODALITES
		CNFPT National	CNFPT Délégation régionale	CENTRE de GESTION	C.D.G. ou collectivités non affiliées	
<b>F I L I E R E C U L T U R E L L E - Patrimoine et Bibliothèque</b>						
A	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE <i>(archéologie – archives – inventaire – musées – patrimoine scientifique, technique et naturel)</i>		X			Concours interne & externe sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours
	BIBLIOTHECAIRE <i>(bibliothèques – documentation)</i>		X			Concours interne et externe sur épreuves.
	CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE	X				1 Concours interne et 2 externes sur épreuves.
	CONSERVATEUR DU PATRIMOINE DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE	X				1 Concours interne et 2 externes sur épreuves.
B	ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES HORS CLASSE		X			<b>Examen professionnel</b> (pour les assistants qualifiés de conservation de 2 <sup>ème</sup> classe ayant un an d'ancienneté dans le 8 <sup>ème</sup> échelon et les 1 <sup>ère</sup> classe sans ancienneté).
	ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE		X			Concours interne & externe sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours
	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES HORS CLASSE		X			<b>Examen professionnel</b> (pour les assistants de conservation de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 7 <sup>ème</sup> échelon et les assistants de conservation de 1 <sup>ère</sup> classe sans ancienneté).
	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE <i>(musées – bibliothèques – archives – documentation)</i>		X			Concours interne & externe sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours
C	ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE				X	Concours externe sur épreuves, concours interne sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours.
	ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE				X	<b>Examen professionnel</b> réservé aux adjoints du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade.  Et, jusqu'au 31/12/2009 aux adjoints du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3 <sup>ème</sup> échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans leur grade.

Catégorie	CONCOURS ou EXAMENS PROFESSIONNELS	ETABLISSEMENTS ORGANISATEURS				MODALITES
		CNFPT National	CNFPT Délégation régionale	CENTRE de GESTION	C.D.G. ou collectivités non affiliées	
<b>F I L I E R E C U L T U R E L L E - Direction enseignement</b>						
A	DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	X				<b>Examen professionnel</b> (promotion interne des professeurs âgés de 40 ans au moins et comptant plus de 10 ans au moins de services effectifs dans leur emploi).
	DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (musique, danse et art dramatique – arts plastiques)	X				Concours interne sur épreuves et concours externe sur titres avec épreuves.
	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE		X			<b>Examen professionnel</b> (promotion interne des assistants spécialisés âgés de 40 ans au moins et justifiant de 10 ans au moins d'ancienneté dans leur emploi).
	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE		X			Concours interne sur épreuves et concours externe sur titres avec épreuves.
B	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		X			<b>Examen professionnel</b> (promotion interne des assistants âgés de 40 ans au moins et justifiant de 10 ans au moins d'ancienneté dans leur emploi).
	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (musique - danse – arts plastiques)		X			Concours interne sur épreuves et concours externe sur titres avec épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours
	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (musique - art dramatique – arts plastiques)		X			Concours sur titres avec épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours

Catégorie	CONCOURS ou EXAMENS PROFESSIONNELS	ETABLISSEMENTS ORGANISATEURS				MODALITES
		CNFPT National	CNFPT Délégation régionale	CENTRE de GESTION	C.D.G. ou collectivités non affiliées	
<b>F I L I E R E S P O R T I V E</b>						
A	CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		X			<b>Examen professionnel</b> (réservé aux conseillers des A.P.S. comptant 8 ans de services effectifs – voir le cadre d'emplois).
	CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		X			Concours interne et externe sur épreuves.
B	EDUCATEUR DES A.P.S. HORS CLASSE		X			<b>Examen professionnel</b> (pour les éducateurs des A.P.S. de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 7 <sup>ème</sup> échelon et ceux de 1 <sup>ère</sup> classe sans condition d'ancienneté).
	EDUCATEUR DES A.P.S. DE 2EME CLASSE		X			<b>Examen professionnel</b> (promotion interne des opérateurs qualifiés et principaux des A.P.S. comptant au moins 4 ans de services effectifs dans ces grades).
	EDUCATEUR DES A.P.S. DE 2EME CLASSE		X			Concours interne et externe sur épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours.
C	OPERATEUR DES A.P.S.				X	Concours externe sur épreuves.

Catégorie	CONCOURS ou EXAMENS PROFESSIONNELS	ETABLISSEMENTS ORGANISATEURS				MODALITES
		CNFPT National	CNFPT Délégation régionale	CENTRE de GESTION	C.D.G. ou collectivités non affiliées	
<b>F I L I E R E M E D I C O - S O C I A L E</b>						
A	BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE				X	<b>Examen professionnel sur titres avec épreuve</b> (pour les B.V.P. de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 6 <sup>ème</sup> échelon et les B.V.P. de 1 <sup>ère</sup> classe et hors classe justifiant de 4 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois).
	BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN DE 2EME CLASSE				X	Concours sur titres avec entretien.
	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF			X		Concours interne sur épreuves (pour les assistants socio-éducatifs comptant au moins 6 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois).
	MEDECIN DE 2EME CLASSE				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).
	PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).
	SAGE FEMME DE 2EME CLASSE				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).
	CADRE DE SANTE <ul style="list-style-type: none"> <li>• INFIRMIER</li> <li>• REEDUCATEUR</li> <li>• ASSISTANT MEDICO-TECHNIQUE</li> </ul>				X	Concours interne sur titres } Concours externe sur titres }    entretien avec le jury
	PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE				X	<b>Examen professionnel</b> réservé aux puéricultrices cadre de santé et puéricultrice hors classe comptant 3 ans de services effectifs dans leur grade.
	PUERICULTRICE CADRE DE SANTE				X	Concours interne sur titres } Concours externe sur titres }    entretien avec le jury
PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).	

Catégorie	CONCOURS ou EXAMENS PROFESSIONNELS	ETABLISSEMENTS ORGANISATEURS				MODALITES
		CNFPT National	CNFPT Délégation régionale	CENTRE de GESTION	C.D.G. ou collectivités non affiliées	
<b>F I L I E R E M E D I C O - S O C I A L E - s u i t e -</b>						
B	ASSISTANT MEDICO-TECHNIQUE DE CLASSE NORMALE <i>(technicien qualifié de laboratoire – manipulateur d'électroradiologie )</i>				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).
	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF <i>(assistant de service social - éducation spécialisée – conseil en économie sociale et familiale)</i>				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).
	EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS				X	<b>Examen professionnel</b> (pour les éducateurs comptant un an d'ancienneté au 8 <sup>ème</sup> échelon de leur grade et éducateurs principaux de jeunes enfants sans condition d'ancienneté).
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).
	INFIRMIER DE CLASSE NORMALE				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).
	REEDUCATEUR DE CLASSE NORMALE				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).
C	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).
	AUXILIAIRE DE SOINS DE 1ERE CLASSE				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).
	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 1ERE CLASSE				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).
	AGENT SOCIAL DE 1ERE CLASSE				X	Concours sur titres avec épreuves (admissibilité / admission).
	AGENT SOCIAL DE 1ERE CLASSE					<b>Examen professionnel</b> réservé aux agents sociaux de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade.  Et, jusqu'au 31/12/2009 aux agents sociaux de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3 <sup>ème</sup> échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans leur grade.

Catégorie	CONCOURS ou EXAMENS PROFESSIONNELS	ETABLISSEMENTS ORGANISATEURS				MODALITES
		CNFPT National	CNFPT Délégation régionale	CENTRE de GESTION	C.D.G. ou collectivités non affiliées	
<b>F I L I E R E P O L I C E</b>						
A	DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE		X			Concours externe et interne sur épreuves
	<i>DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE</i>		X			<b>Examen professionnel</b> pour les fonctionnaires âgés de 38 ans au moins et justifiant de plus de 10 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois de police municipale dont 5 ans au moins en qualité de chef de service de police municipale.
	DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE		X			Examens professionnels organisés jusqu'au 19/11/2008, en vue de l'intégration des : - chefs de service de police municipale de classe supérieure et de classe exceptionnelle comptant 3 ans de services effectifs, au 18/11/2006, en qualité de titulaire dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ; - agents non titulaires occupant depuis 3 ans au moins au 18/11/2006, un emploi de direction de police municipale comptant un service d'au moins 40 agents relevant des cadres d'emplois de police municipale ; - agents titulaires d'un emploi spécifique qui relève de la police municipale.
B	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE NORMALE		X			Concours externe et interne sur épreuves
	<i>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE NORMALE</i>		X			<b>Examen professionnel</b> pour les fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois des agents de police municipale, âgés de 38 ans au moins, et justifiant de 8 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des agents de police municipale.
	<i>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE NORMALE</i>		X			<b>Examen professionnel</b> pour les titulaires du grade de chef de police municipale, en poste au 18/11/2006 et dans un délai de 4 ans (jusqu'au 17/11/2010).
B	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE NORMALE		X			<b>Mesures provisoires en vue des intégrations :</b> ✓ examen professionnel des titulaires d'emplois spécifiques ✓ examen professionnel des chefs de police municipale et des brigadiers chefs principaux, ces derniers devant compter 10 ans de services effectifs dans leur grade.
	<i>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE</i>		X			<b>Examen professionnel</b> destiné à l'avancement de grade des chefs de service de police de classes normale comptant 6 ans de services dans le grade et ayant atteint le 5 <sup>ème</sup> échelon et ceux de classe supérieure comptant 3 ans de services effectifs dans leur grade.

Catégorie	CONCOURS ou EXAMENS PROFESSIONNELS	ETABLISSEMENTS ORGANISATEURS				MODALITES
		CNFPT National	CNFPT Délégation régionale	CENTRE de GESTION	C.D.G. ou collectivités non affiliées	
<b>F I L I E R E P O L I C E - s u i t e -</b>						
C	GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE				X	Concours externe sur épreuves.
	GARDE CHAMPETRE PRINCIPAL				X	Concours sur épreuves.
<b>F I L I E R E A N I M A T I O N</b>						
B	ANIMATEUR-CHEF			X		<b>Examen professionnel</b> (pour les animateurs au 7 <sup>ème</sup> échelon et les animateurs principaux sans condition d'ancienneté).
	ANIMATEUR			X		Concours interne sur épreuves et externe sur titres avec épreuves et 3 <sup>ème</sup> concours
C	ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE				X	Concours interne sur épreuves et externe sur titres avec épreuves (admissibilité / admission) et 3 <sup>ème</sup> concours
	ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE				X	<b>Examen professionnel</b> réservé aux adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade.  Et, jusqu'au 31/12/2009, aux adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 2 ans de services effectifs dans leur grade.

**NOTA :** Le recrutement est direct, SANS CONCOURS NI EXAMEN, pour l'accès aux grades d'Agent Administratif Qualifié, Agent d'Animation Qualifié, Agent du Patrimoine, Aide Médico-Technique Qualifié, Agent Social Qualifié de 2<sup>ème</sup> classe, Agent des services techniques, Agent de Salubrité.